



Jugement prononcer en faveur du geanalogiste

Par **TONGUY**, le **30/08/2016** à **09:42**

Bonjour,

Je viens de recevoir un jugement défavorable a mon encontre contre le cabinet Coutot-Roehrig.

Cela ma profondément décus, il n'y a pas de justice.

Après avoir parcouru tous vos messages précédents et de toutes les personnes concernées, je me demandais si une action de groupe ne pourrait pas être envisagée.

Je suis par ailleurs disposée à rejoindre votre groupe de résistance. N'hésitez pas à me contacter !

Je vais aussi sûrement avoir besoin de vos conseils et de votre expérience en la matière !

Cordialement,

Par **amajuris**, le **30/08/2016** à **10:40**

bonjour,

si vous n'est pas satisfait du jugement, vous pouvez faire appel.

il est bien connu que tous les personnes qui perdent un procès disent qu'il n'y a pas de justice alors que ceux qui gagnent disent le contraire.

pour une action de groupe, il faut passer par une association de consommateurs agréée.

voir ce lien:

<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/action-de-groupe-27534.html>

salutations